

L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2019

1. PRODUCTION DE L'ANNEE ⁽¹⁾	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2018*	En 2019	Variation 2019 / 2018	En 2018*	En 2019	Variation 2019 / 2018
Total des opérations	320 409	349 714	+9,1%	75 396	80 632	+6,9%
. Affacturage domestique (2)	224 577	239 026	+6,4%	66 504	68 652	+3,2%
. Affacturage international	95 832	110 688	+15,5%	8 892	11 980	+34,7%
. A l'exportation (3)	24 337	27 531	+13,1%			
. A l'importation (4)	2 882	3 924	+36,2%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	68 613	79 232	+15,5%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE ⁽⁶⁾	Au 31.12.2018*	Au 31.12.2019	Variation 2019 / 2018			
Montant total (en millions d'euros)	54 680	57 385	+4,9%			
. Affacturage domestique (2)	37 592	37 987	+1,0%			
. Affacturage international	17 087	19 399	+13,5%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) ⁽⁷⁾	41 034	39 151	-4,6%			

* Les chiffres concernant 2018 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2019. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.